

Les chantiers du gouvernement

# 2011, « l'année utile » de Nicolas Sarkozy

Le chef de l'Etat mise sur trois dossiers pour peaufiner son image de président réformateur à l'approche de 2012

►►► Suite de la première page

Il faut protéger les Français contre « la violence chaque jour plus brutale de la part de délinquants "multi-réitérés" », a déclaré le chef de l'Etat vendredi 31 décembre 2010, alors que le Front national mène une triple offensive sur le terrain de la sécurité, de l'islam et du social.

En ce début 2011, le cœur de la bataille est là : dans la confrontation avec le FN, dont Nicolas Sarkozy nie qu'il soit redevenu un danger pour la droite mais dont le congrès, prévu les 15 et 16 janvier, risque de faire événement. Marine Le Pen surfe sur la crise, dénonce les délocalisations et milite pour la sortie de l'euro. « Ne croyez pas ceux qui proposent que nous sortions de l'euro », réplique le président en se faisant l'ardent défenseur de l'Europe, qui, dit-il, « nous a protégés ».

Pour sauver l'euro, M. Sarkozy est prêt à aller loin. A assumer, s'il le faut, un tour de vis supplémentaire dans la rigueur un an avant la présidentielle. « La France tiendra ses engagements en équilibrant ses comptes. Je ne transigerai pas sur cet objectif », a-t-il prévenu.

Le discours tranche avec les hésitations des années précédentes. Il n'est pas populaire mais peut contribuer à ressouder les centristes qui, ces derniers temps, avaient des états d'âme. Sur le reste, la sécurité, la laïcité, le refus du communautarisme, M. Sarkozy apparaît davantage sur la défensive, comme si l'affirmation des principes républicains était non plus une évi-

dence mais un rempart contre les extrêmes.

Trois années et demie d'exercice du pouvoir, émaillées de crise et de fautes de carre, ont contraint le chef de l'Etat à changer de style. M. Sarkozy emprunte à ses prédécesseurs un ton plus posé, des égards inattendus pour son premier ministre et des mots qui rassurent. Exit la « rupture », place à la « protection », à « l'intérêt général ».

## La poursuite des réformes peut souder la droite au moment où la gauche peine à se mettre en ordre de marche

au « respect scrupuleux des principes républicains ». A certains moments, on croirait entendre du François Mitterrand, à d'autres du Jacques Chirac, naguère décrié, aujourd'hui redevenu le modèle à suivre pour faire campagne : dans le tour de France qu'il va entreprendre, M. Sarkozy privilégiera les visites de terrain et les tables rondes, celles-là mêmes qui, ironie de l'histoire, avaient fait le succès de la campagne de M. Chirac contre Edouard Balladur en 1995.

M. Sarkozy a beau « se normaliser », il conserve cependant une spécificité à laquelle il ne renoncera pas : il s'était fait élire en 2007 sur l'air de la réforme et pense pouvoir se faire réélire en 2012 sur le même credo, en misant sur la



valeur travail qu'il avait déjà vantée il y a trois ans et demi. C'est la raison pour laquelle il persévère en 2011 au lieu de souffler, alors même que la réforme des retraites,

qui lui a valu des records d'impopularité, n'est toujours pas soldée.

Réformer jusqu'au bout pour « préserver le modèle français » et s'adapter à un monde qui « avance

à une vitesse stupéfiante ». Le pari défie les lois électorales. Il n'est cependant pas perdu d'avance. « L'année utile » est un thème qui plaît à la droite. Elle peut contri-

buer à souder autour du président les différentes composantes de l'UMP, comme l'avait fait le chantier des retraites. Elle peut aussi mettre en difficulté la gauche qui peine à se mettre en ordre de bataille et n'est toujours pas au clair sur l'héritage des années Jospin. A preuve la polémique sur les 35 heures que vient de rouvrir Manuel Valls, un des candidats aux primaires socialistes.

Dans ses vœux, Martine Aubry, la première secrétaire, a défini les ambitions du PS : proposer aux Français un « autre avenir » fondé sur « l'espoir, le progrès, la justice ». Pour que l'alternative prenne corps, il faut encore hiérarchiser les priorités, surmonter l'épreuve des primaires, qui peuvent aussi bien virer au règlement de compte qu'à la fête démocratique, et surtout connaître les intentions de Dominique Strauss-Kahn, le grand absent. Rien ne devrait se clarifier avant juin.

D'ici là, il y aura eu, en mars, les élections cantonales sur lesquelles la gauche fonde des espoirs. Dans cette campagne de proximité, tous les thèmes qui lui sont chers seront mis en avant : la réduction des effectifs de fonctionnaires, la menace qui plane sur les services publics, la difficulté de nombreux départements à faire face aux dépenses sociales et le sentiment d'abandon du monde rural. Mais si la gauche a prouvé dans le passé qu'elle savait remporter les scrutins locaux, il lui reste à faire ses preuves sur la présidentielle. ■

Françoise Fressoz

## La prise en charge de la dépendance

NICOLAS Sarkozy a annoncé que l'année 2011 serait marquée par une réforme de la dépendance. Roselyne Bachelot, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a été chargée d'organiser un débat national sur la perte d'autonomie des personnes âgées, qui devrait durer six mois. Des arbitrages seront rendus durant l'été et les premières mesures financières seront intégrées à l'automne dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

La « dépendance » – une expression péjorative à laquelle beaucoup de spécialistes préfèrent le terme anglo-saxon de « long term care » ou « prise en charge des personnes fragilisées » – concerne tous ceux qui ont besoin d'aide pour accomplir les gestes indispensables de la vie quotidienne. Il peut aussi bien s'agir de la prise en charge lourde d'un malade d'Alzheimer que du suivi à domicile d'une personne âgée qui a du mal à faire sa toilette ou à prendre ses repas.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'arrivée au grand âge des générations nom-

breuses du baby-boom, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait, selon la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), augmenter en moyenne de 1% par an jusqu'en 2040. Cette évolution ne sera cependant pas linéaire : elle s'amorcera doucement dans les années 2010 et 2020 avant de progresser fortement à partir de 2030, lorsque les premiers baby-boomers atteindront l'âge de 85 ans.

### Pistes de financement

Actuellement, la prise en charge de la dépendance repose principalement sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), créée en 2001, et versée à plus de 1 million de personnes âgées, ce qui représente un budget de plus de 4,5 milliards d'euros. L'enveloppe « dépendance » comprend aussi les dépenses de soins, évaluées par le Sénat à plus de 11 milliards d'euros, l'aide sociale à l'hébergement (plus de 1 milliard) ou la participation à la création d'établissements (près de 1 milliard).

Pour nourrir le débat, le gouver-

nement a demandé à Valérie Rosso-Debord, députée (UMP, Meurthe-et-Moselle), de faire l'inventaire des pistes de financement. Son rapport évoque à la fois l'élargissement de l'assiette de la contribution de solidarité pour l'autonomie (la suppression du jour férié) instaurée en 2003, la hausse de la CSG sur les pensions de retraite, la contribution du patrimoine familial au financement des prestations et la mise en place d'une assurance privée obligatoire dès l'âge de 50 ans.

Au nom de l'équilibre des dépenses publiques, M<sup>me</sup> Rosso-Debord exclut d'emblée de s'inspirer du modèle solidaire des quatre « caisses » créées à la Libération (retraite, famille, maladie et accidents du travail). Cette solution est cependant privilégiée par le PS, qui plaide, dans sa Convention pour l'égalité réelle, pour un « droit universel à la compensation de la perte d'autonomie ». Une solution défendue aussi par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ou la Fédération hospitalière de France. ■

Anne Chemin

## La suppression du bouclier fiscal et de l'ISF

ENTERRE le bouclier fiscal, devenu un « boulet » politiquement trop lourd à porter. Supprimer, ou à tout le moins fortement retoucher l'impôt sur la fortune (ISF). Voilà la double tâche impartie au ministre du budget, François Baroin, pour les six mois qui viennent. Et elle ne s'annonce pas des plus simples, ni politiquement – à un an de l'élection présidentielle – ni budgétairement.

Citant l'Allemagne en exemple, qui n'a ni ISF ni bouclier, le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait annoncé, dès l'automne 2010, sa volonté d'instituer un « nouvel impôt sur le patrimoine », portant à la fois sur les revenus tirés du patrimoine et les plus-values. Un groupe de travail, réunissant des parlementaires de la majorité, doit remettre ses conclusions au printemps. L'adoption d'un projet de loi est programmée pour juin.

La suppression du bouclier n'apparaît pas la plus compliquée. Même si elle constitue un sérieux revirement. Ce dispositif, plafonnant l'impôt à 50% des revenus

d'un contribuable, était l'une des mesures emblématiques du début du quinquennat, mise en place pour estomper les effets de l'ISF. Mais, alors que des efforts sont demandés aux Français pour redresser les finances publiques, ce bouclier, qui a coûté 679 millions d'euros à l'Etat en 2009 (pour 18764 contribuables), est aujourd'hui devenu symbole d'injustice. Les élus de la majorité ne veulent plus le porter.

### Trouver 3,2 milliards d'euros

Avec l'ISF, les choses ne s'annoncent pas aussi simples. Il s'agit de trouver comment compenser la suppression de cet impôt, qui concerne 560 000 contribuables, sans être accusé de pénaliser, par de nouvelles impositions, les classes moyennes et moyennes supérieures. La gauche a déjà dénoncé un « cadeau aux riches ». Il s'agit aussi de trouver les 3,2 milliards d'euros de recettes que représente la suppression de l'ISF et du bouclier, la réforme ne devant rien coûter à l'Etat.

La donne est d'autant plus com-

pliquée que M. Sarkozy ne veut pas entendre parler de la proposition de certains élus de la majorité d'instituer une nouvelle tranche d'impôt pour les très hauts revenus comme l'ont fait les Allemands. Une piste consisterait donc à réduire l'impôt sur la détention de patrimoine sans le supprimer totalement – ce qui diminuerait d'autant les recettes nouvelles à trouver. « Notre volonté politique n'est pas de faire disparaître coûte que coûte l'ISF », a assuré M. Baroin.

La première tranche d'imposition (de 790 000 à 1,28 million euros de patrimoine), où se concentrent près de la moitié des redevables de l'ISF, pourrait ainsi être supprimée. La réflexion va aussi porter sur une augmentation de la taxation des plus-values immobilières et mobilières. Mais la fiscalité sur ces dernières a déjà été alourdie, les marges de manœuvre ne sont pas illimitées. La réforme devra se faire « dans le respect du principe que chacun contribue à proportion de ses capacités », a prévenu le premier ministre, François Fillon. ■

Philippe Le Cœur

## Justice : au-delà des jurés populaires en correctionnelle, deux autres réformes majeures

Le garde des sceaux, Michel Mercier, devrait lancer une concertation en janvier sur l'introduction de jurés citoyens dans les tribunaux

En dépit des nombreux chantiers qu'imposerait la mise en conformité de la France avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le chef de l'Etat a chargé Michel Mercier, le nouveau garde des sceaux, d'une autre priorité : intégrer des jurés populaires dans les tribunaux correctionnels et d'application des peines.

**Les jurés populaires** Nicolas Sarkozy l'a répété lors de ses vœux au Français, vendredi 31 décembre 2010. Il s'agit de protéger les Français « de la violence chaque jour plus brutale de la part de délinquants multi-réitérés en ouvrant nos tribunaux correctionnels aux

jurés populaires. Ainsi c'est le peuple qui pourra donner son avis sur la sévérité de la réponse à apporter à des comportements qui provoquent l'exaspération du pays ».

Le garde des sceaux devrait lancer une concertation en janvier, mais a bien conscience qu'introduire cette réforme pose de lourds problèmes. Rien ne garantit qu'un tel dispositif diminuera la récurrence, alors que le gouvernement a déjà fait voter cinq lois pour la faire baisser.

Michel Mercier est resté jusqu'ici fort évasif, d'autant que son prédécesseur, Michèle Alliot-Marie, travaillait au contraire à limiter les jurés en cour d'assises. « Deux idées peuvent être retenues

et creusées », a indiqué le garde des sceaux le 23 novembre, la participation d'assesseurs citoyens à certaines formations collégiales pour les délits les plus graves, notamment en appel, et la participation de jurés populaires au tribunal d'application des peines. « Mais quand on voit le nombre de jugements, on comprend bien qu'on ne peut pas mettre des assesseurs pour toutes les affaires correctionnelles », a dit le ministre.

Les magistrats sont dubitatifs – la décision du chef de l'Etat est clairement vécue comme une marque de défiance à leur égard. « Juger, c'est un métier », a indiqué Christophe Régnard, le président de l'Union syndicale des magis-

trats (USM, majoritaire). On n'imagine pas un seul instant qu'on va demander à des patients d'aller opérer dans des blocs opératoires. Il est d'ailleurs peu probable que le Parlement ait le temps d'adopter ce texte avant 2012.

**La garde à vue** La réforme de la garde à vue (800 000 par an) a été imposée au gouvernement, qui s'est refusé à tenir compte des multiples avertissements de la CEDH. Mais le Conseil constitutionnel a donné jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet au gouvernement pour y remédier. La France a été condamnée le 14 octobre 2010 par la Cour européenne, et la Cour de cassation l'a entériné par trois arrêts le 19 octobre. Le

gouvernement n'a modifié qu'à la marge le projet déposé par Michèle Alliot-Marie, que la commission des lois de l'Assemblée a déjà profondément remanié : les députés ont notamment supprimé « l'audition libre », sans avocat ni garanties associées à la privation de liberté. L'Assemblée nationale examinera le texte à partir du 18 janvier, qui devra être voté dans les mêmes termes par les deux Assemblées avant le 31 mai, pour laisser au Conseil constitutionnel un mois pour statuer.

**Le statut du parquet** Le gouvernement continue en revanche à faire la sourde oreille quant à la réforme du statut du parquet, réclamée

par les magistrats, dont les procureurs. La CEDH a condamné la France le 23 novembre, en indiquant que le parquet n'est pas une « autorité judiciaire » parce que les procureurs ne sont indépendants ni des parties au procès ni du pouvoir politique. La Cour de cassation l'a entériné le 15 décembre. Le statut du parquet a une importance décisive dans la procédure pénale, et jusque dans la garde à vue, mais il faudrait pour le réformer une révision constitutionnelle. Les recours qui s'annoncent devant la Cour de cassation et la Cour européenne devraient cependant forcer la chancellerie à réexaminer sa position en 2011. ■

Franck Johannès



# Les six pièges que devra déjouer le Parti socialiste cette année

Si les primaires constituent l'épisode central de 2011, le PS devra franchir d'autres obstacles

Sous la conduite de sa première secrétaire, Martine Aubry, le Parti socialiste (PS), donné pour mort après l'élection présidentielle de 2007, a entrepris sa reconstruction. Plus personne ne prédit sa disparition, mais beaucoup doutent de sa capacité à incarner une alternative crédible.

Ni le triomphe des élections régionales, au printemps, ni la crise sociale de l'automne, lors de la réforme des retraites, non plus que la crise économique, financière, écologique et alimentaire mondiale surgie en 2008. Rien n'y a fait.

On aurait pu penser que le socle de la pensée sociale-démocrate, la confiance dans l'Etat-providence et le souci d'équité retrouveraient les faveurs de l'opinion. Certes, les sondages de l'automne accordent aux dirigeants socialistes une capacité de vaincre lors de la présidentielle de 2012, mais le PS n'a pas convaincu qu'il était capable d'adapter le

canon social-démocrate aux nécessités d'un monde globalisé.

**L'hypothèque «DSK»** Dominique Strauss-Kahn («DSK»), ses écrits comme son expérience l'attestent, est «programmé» pour se porter candidat à la présidence de la République. C'est l'un des objectifs de ce qu'on appelle le «pacte de Marrakech», signé avec Martine Aubry à l'été 2008 pour conquérir le PS.

La première secrétaire souhaitait que le patron du FMI dévoile ses intentions avant le 31 décembre 2010. Il ne l'a pas fait, tenu au mutisme par ses fonctions. DSK pourrait se déclarer candidat à l'issue du G 8, prévu en juin et avancé fin mai. Il pourrait proposer un «ticket» à Martine Aubry. S'il renonçait, nul ne doute que celle-ci, forte de son bilan d'ancienne ministre, d'élue locale et de patronne du parti, ira à la bataille.

**La «guerre des dames»** En attendant que se dénoue le drame fraternel entre DSK et Martine Aubry, la première secrétaire aura fort à faire pour juguler l'enthousiasme de Ségolène Royal, déjà lancée dans les primaires. La présidente de Poitou-Charentes entend prendre une double revanche. La première sur Martine Aubry et ses alliés du congrès de Reims, car elle pense encore qu'ils lui ont «volé» l'élection. La seconde sur elle-même, soucieuse de faire la preuve de ses compétences.

Elle ne cédera pas un pouce de terrain à sa rivale. Dernier exemple de ce marquage serré : sa présence à Jarnac (Poitou-Charentes), le 8 janvier, sur la tombe de François Mitterrand, où Martine Aubry avait imaginé de célébrer, seule, le quinzième anniversaire de la mort de l'unique président socialiste élu sous la V<sup>e</sup> République.

**Les primaires** Le PS a choisi de désigner son candidat par une élection élargie à ses sympathisants. Le dépôt des candidatures est prévu en juin, le scrutin en novembre. Si l'intention de démocratisation est louable, le risque est considérable.

Ces primaires s'inspirent du système américain. Là-bas, l'élection se joue en un seul tour et aucun camp ne peut prendre le risque de candidatures multiples. Les deux principaux partis sont, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des machines électorales chargées de l'organisation des primaires et de la levée de fonds.

Ici, les primaires seront plutôt un «avant-premier tour», au risque de voir, comme en 2007, les candidats socialistes étaler leurs rivalités. A moins de l'élaboration, comme aux Etats-Unis, d'un code de «bonne conduite».

**Le programme** Le PS se dote, depuis le printemps 2010, d'éléments de programme qui seront synthétisés, au printemps 2011, lors d'une «convention des conventions». Dans quelle mesure ce programme liera-t-il le candi-

dat ? Personne ne peut le dire. Pour en revenir à l'exemple américain, le Parti démocrate se soucie peu d'idéologie. Les programmes politiques sont écrits par les candidats ; leurs entourages et les électeurs tranchent.

**La présidentielle** Le PS se veut, se vit encore comme un «collectif». Ses éternelles divisions comme sa crise récurrente de leadership disent combien cela est devenu difficile, sinon illusoire. D'autant plus que l'élection du président au suffrage universel, voulue par la droite gaulliste pour affaiblir les partis, veut favoriser la rencontre d'un homme ou d'une femme et d'un peuple. La gauche au pouvoir n'a pas voulu ou su modifier ce pilier de la Constitution qui, à l'évidence, le handicape lourdement.

**Le cas Mélenchon** En publiant à l'automne un livre intitulé *Qu'ils s'en aillent tous* (Flammarion, 142 p., 10 euros), le transfuge du PS et désormais patron du Parti de gauche, a dit ses ambitions : en finir avec la droite et la social-démocratie et rompre une fois pour toutes avec le capitalisme. Ses écrits comme ses diatribes montrent qu'il ne s'effraie pas du populisme et veut ratisser large. Au point, comme en 2002 ont pu le faire les candidatures Chevenement et Taubira, de placer le PS en mauvaise posture au premier tour de la présidentielle ? Les sondages ne le disent pas. ■

Olivier Schmitt

## Légion d'honneur

### Christine Boutin, Michel Charasse et Fadela Amara sont faits chevaliers



Christine Boutin, ancienne ministre du logement et de la ville, Michel Charasse, ancien ministre socialiste du budget – nommé en mars 2010 au Conseil constitutionnel – et Fadela Amara, ancienne secrétaire d'Etat à la ville et ancienne présidente de l'association Niputes ni soumises (photo), ont été élevés au grade de chevalier, dans la promotion du Nouvel An de la Légion d'honneur.

Trois personnalités sont élevées au rang de grand-croix : le neurobiologiste Jean-Pierre Changeux,

membre de l'Académie des sciences ; l'homme d'affaires Marc Ladreit de Lacharrière, président du groupe de services financiers Fimalac et Nicole Le Douarin, secrétaire perpétuelle honoraire de l'Académie des sciences. Geneviève de Galard, ancienne infirmière et convoyeuse de l'air lors de la bataille indochinoise de Dien Bien Phu (1954), est élevée au grade de grand officier. Deviennent commandeur Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes ; Yves-Thibault de Silguy, ancien commissaire européen et vice-président du conseil d'administration du groupe Vinci, ainsi que la championne cycliste Jeannie Longo. ■ PHOTO AFP

## Faits divers Le fils de Bernard Mazières mis en examen

Le fils de Bernard Mazières, âgé de 17 ans, et un jeune homme de 25 ans ont été mis en examen pour assassinat et incarcérés, vendredi 31 décembre 2010, pour leur rôle dans le meurtre de l'ancien journaliste politique du *Parisien*. M. Mazières, 60 ans, avait été découvert mort à son domicile le 24 décembre 2010 des suites d'un fracas crânien et de deux coups de poignard à la gorge. Les deux jeunes ont avoué avoir mis au point un plan pour lui extorquer de l'argent. – (AFP)

## Un homme tué dans un échange de tirs avec la police

Un jeune homme de 25 ans, souffrant de troubles psychiatriques, a été tué samedi 1<sup>er</sup> janvier près de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) dans un échange de tirs avec des policiers, durant lequel l'un d'eux a été blessé. Sa famille de Livry-Gargan avait prévenu la police qu'il était parti armé d'un fusil, disant avoir vu des ovnis. – (AFP)

## Carte judiciaire Fermeture de dix-sept tribunaux

Dix-sept tribunaux de grande instance ont fermé le 31 décembre 2010. Ces suppressions mettent un point final à la refonte de la carte judiciaire engagée depuis trois ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la France compte 819 juridictions judiciaires, contre 1206 avant la réforme lancée en 2007 par la ministre de la justice d'alors, Rachida Dati. – (AFP)

## Les 35 heures en guise de première passe d'armes

LA BATAILLE des primaires socialistes est ouverte. Invité, dimanche 2 janvier, du Grand rendez-vous Europe 1/Le Parisien/Aujourd'hui en France, Manuel Valls, l'un des premiers candidats à s'être déclaré, a lancé un pavé à ses concurrents en remettant en cause les 35 heures, mesure emblématique du gouvernement Jospin, mise en œuvre par Martine Aubry, alors ministre du travail.

Le maire d'Evry a estimé que la gauche devra, si elle revient au pouvoir en 2012, «déverrouiller les 35 heures». «Cela doit permettre aux Français, pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, de travailler davantage – deux heures, trois heures... – sans avoir recours forcément aux heures supplémentaires qui ont beaucoup coûté à l'Etat», a-t-il plaidé. Il a défendu la

nécessité de «travailler plus et travailler mieux».

Le porte-parole du PS, Benoît Hamon et représentant de l'aile gauche du parti, n'a pas tardé à lui répondre. Il a estimé, lundi sur France Info, que cette remise en cause était «une mauvaise intuition politique» et a invité Manuel Valls «à revenir dans le droit chemin». «Le sarkozysme économique est un échec. Je n'avais pas compris que la logique pour nos primaires, ce soit de reprendre ce slogan du «travailler plus pour gagner plus» qui a échoué», a-t-il expliqué.

Qualifiant la remise en cause des 35 heures de «combat d'arrière-garde», M. Hamon estime que «le culot peut suffire pour être candidat aux primaires, ça ne suffit pas pour être président de la République». ■

## Dans le Pas-de-Calais, un mini-camp de migrants menacé de fermeture

Le préfet évoque des problèmes de sécurité et d'hygiène

C'est une «drôle de guerre» qui démarre, opposant le préfet du Pas-de-Calais et le maire de Norrent-Fontes. Autrefois réputé pour son cresson, ce bourg des environs de Béthune va à l'ère, désormais, pour son mini-camp de migrants, une trentaine d'Erythréens. Le 24 décembre 2010, le préfet Pierre de Bousquet de Florian a adressé au maire de Norrent-Fontes, Marc Boulnois, une mise en demeure, enjoignant à l'édile de «faire disparaître» ledit camp (vide, pour l'instant), dans un délai d'un mois.

Parmi les «troubles» les plus fréquents dont le camp serait la source, le préfet cite le cas des conducteurs de camions «menacés par des armes de poing» sur l'aire autoroutière de la commune voisine de Saint-Hilaire-Cottes. Les migrants s'y rendent nuitamment, dès les premiers beaux jours, essayant de se cacher dans les poids lourds à destination de la Grande-Bretagne.

Le préfet évoque aussi les conditions sanitaires «gravement insalubres» du campement, notamment «l'absence de point d'eau, de toilettes et de ramassage régulier des ordures» – alors que les ordures sont ramassées une fois par semaine, que des jerricans d'eau sont apportés chaque jour par les bénévoles associatifs et qu'il existe, sur le camp, vieux de plusieurs années

et contrôlé par la commune et ses habitants, des feuillées en guise de w-c (*Le Monde* du 25 août 2009).

Mais surtout, le préfet reproche à l'élue de ne pas avoir «porté plainte ni demandé à la justice civile de prononcer l'expulsion des occupants sans titre de [la] propriété communale». Ce que la maire (UMP) de Calais, Natacha Bouchart, a fait, souligne M. de Bousquet de Florian, joint par téléphone, vendredi 1<sup>er</sup> janvier.

**Le maire de Norrent-Fontes s'étonne que l'on utilise «un élu local pour faire appliquer une politique nationale, discutable et controversée»**

di 31 décembre 2010. «Quand l'outil disparaît, ceux qui l'utilisent disparaissent avec», ajoute le haut fonctionnaire. Le fait d'avoir rasé l'immense «jungle» de Calais aura permis, précise le préfet, de «diminuer par cinq la pression migratoire» dans le Calaisis.

Le camp de Norrent-Fontes n'a jamais eu grand-chose à voir avec celui de Calais – et ses quelque huit cents exilés afghans. Sa petite taille,

condition mise par la commune pour accueillir sur son sol les migrants, et, surtout, la présence, presque quotidienne, des bénévoles de l'association Terre d'errance et de fidèles de la paroisse, permet une «meilleure maîtrise de la situation», explique le maire (Europe Ecologie), joint par téléphone samedi 1<sup>er</sup> janvier.

C'est ainsi que, comme chaque année, les migrants de Norrent-Fontes ont été hébergés, dès la fin novembre, dans un local municipal. D'autres communes de la région font de même, elles aussi depuis plusieurs années. Ni les unes ni les autres n'ont reçu la moindre subvention pour financer cet accueil hivernal – contrairement à la mairie de Calais, qui en avait fait la demande.

«En colère, sur le coup», Marc Boulnois s'étonne que l'on puisse «utiliser un élu local pour faire appliquer une politique nationale, discutable et controversée». Parmi les militants associatifs, une même perplexité s'exprime : «Pour que les migrants ne meurent pas de froid ou vivent dans des conditions trop dures, on les met à la rue?», s'indigne Nan Suel, de Terre d'errance. «Tout ce que je souhaite, c'est que ce camp indigne disparaisse», souligne, pour sa part, le préfet de Bousquet. ■

Catherine Simon

**TOUTES LES FEMMES ET LES HOMMES DU SERVICE PUBLIC VOUS SOUHAITENT UNE BELLE ANNÉE 2011.**

**SOUHAITEZ-LEUR UNE BONNE ANNÉE À VOTRE TOUR**  
sur [www.facebook.com/fiers.du.service.public](http://www.facebook.com/fiers.du.service.public)

**Le service public, on l'aime, on le défend.**

**F.S.U.**

Campagne nationale de contributions pour la qualité du Service Public, à l'initiative de la FSU.